



## AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour stationnement exceptionnel de camion

*RM/AB/LD/ABI*

Vu la pétition de : **SARL DFGM**

118 ZA les Pradeaux

13850 Gréasque

04 42 69 92 75

[dfgm@groupeflippe.fr](mailto:dfgm@groupeflippe.fr)

du **21/11/2022**, tendant à autoriser le stationnement exceptionnel et temporaire d'un véhicule de déménagement pour le compte de M. HOUZE Pierre demeurant 17, rue de la Pie - 13320 Bouc-Bel-Air.

### DETAIL DES TRAVAUX

- STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR DEMENAGEMENT TYPE 20m<sup>2</sup> (IMMATRICULATION VEHICULE BE 711 KS).

### LIEUX

- 17 RUE DE LA PIE, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : Le lundi 28 novembre 2022

Durée probable : 2 jours

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

**Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de son véhicule pour tout déplacement d'urgence.**

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.



Fait à Bouc Bel Air, le 21 novembre 2022



**Richard MALLIÉ,**  
Maire